

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 62
N° identifiant 2023-0156

Titre Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine du développement et rayonnement - CIF-SP

Rapporteur(s) M. Bastien BERNELA
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ. Tableau de subvention

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du territoire au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre.

Il vous est proposé de verser une subvention au Centre d'information et de formation des services à la personne (CIF-SP) pour un montant de 6 000 €. Elle s'inscrit dans le domaine **Agriculture, alimentation**. Elle a pour objet : développer l'agriculture urbaine dans le quartier de Bellejouanne, en partenariat avec l'Office public de l'habitat (OPH) de la Vienne et la ville de Poitiers (Auberge de jeunesse, résidence Marie-Noël).

Les différents éléments relatifs au subventionnement de cette structure sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Cette délibération complète la délibération n° 60 (2023-0085) Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine du développement et rayonnement. Cette dernière a été scindée pour permettre aux élus intéressés au titre du CIF-SP de la voter.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord conformément au tableau annexé sur l'attribution de la subvention**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 3 (2022- 0037) du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	